

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Delphine Klopfenstein Brogini, Boris Calame, François Lefort, Yves de Matteis, Jean-Michel Bugnion, Jean Rossiaud, Frédérique Perler, Sarah Klopmann, Sophie Forster Carbonnier, Mathias Buschbeck, Christina Meissner, Caroline Marti, Cyril Mizrahi, Romain de Sainte Marie, Lydia Schneider Hausser, Christian Frey

Date de dépôt : 21 décembre 2016

Projet de loi

modifiant la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi (LDévEco) (I 1 36) (Pour une promotion économique juste et durable)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi, du 20 janvier 2000, est modifiée comme suit :

Art. 5, al. 3, lettre g (nouvelle)

- g) de veiller à ce que les entreprises désireuses de s'implanter dans le canton respectent les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En septembre, l'ONG suisse Public Eye (anciennement : Déclaration de Berne) publiait un rapport faisant état du rôle central joué par des négociants suisses en matières premières, principalement basés à Genève, dans l'approvisionnement de nombreux pays africains en carburants très polluants. Les résultats sont éloquentes : dans huit pays d'Afrique, les échantillons prélevés à la pompe révèlent des concentrations en soufre jusqu'à 378 fois plus élevées que la teneur autorisée en Europe. D'autres substances extrêmement nocives ont été identifiées (p. ex. le benzène et les aromatiques polycycliques), à des niveaux également interdits en Europe.

Le rapport, fruit d'une enquête de trois ans, nous apprend également que les négociants suisses ne se limitent pas à vendre ces substances hautement toxiques. Ils les fabriquent eux-mêmes, dans des raffineries situées entre les Pays-Bas et la Belgique, les stockent dans des entrepôts et en organisent la livraison en Afrique. Certains négociants ont même acquis d'importants réseaux de stations-service sur place.

Bien que ces pratiques soient légales, faute de législation suffisante dans les pays concernés, elles restent injustes et éthiquement inacceptables. Elles affectent directement la santé de millions de personnes en Afrique, en raison de la pollution qu'elles génèrent dans les villes. Les maladies respiratoires sont déjà un problème extrêmement préoccupant sur le continent africain. De plus, les émissions de diesel sont classées cancérigènes par l'OMS. Ces carburants toxiques nuisent à la qualité de l'environnement et contribuent au réchauffement climatique¹.

La question qui se pose à la Suisse est d'ordre éthique. Acceptons-nous que des négociants suisses produisent en Europe des carburants qui ne pourraient y être vendus ? Ces pratiques, publiées et clairement documentées dans le rapport de Public Eye, nuisent à l'image de la place économique genevoise et plus largement de la Suisse !

Le service de la promotion économique du canton de Genève facilite et encourage l'implantation locale, la création et le développement

¹ Toutes ces infos sont tirées du communiqué suivant : https://www.publiceye.ch/fr/medias/communique-de-presse/les_negociants_suissees_inondent_lafrrique_de_carburants_toxiques/

d'entreprises. En février, ce service, faisant état du bilan de l'année 2015, notait un renforcement de la position du canton dans le domaine du négoce des matières premières. Les sociétés impliquées dans le scandale du carburant africain, telles que Trafigura, Vitol, Addax & Oryx ou Litasco, agissent en grande partie depuis Genève².

De l'avis des signataires de ce projet de loi, il est insuffisant pour une collectivité publique de se réjouir du renforcement du secteur du trading à Genève sans en peser les conséquences. A ce titre, il est important que le canton de Genève agisse avec discernement, en s'engageant plus fortement pour que les sociétés qui y déploient leurs activités économiques fassent preuve de plus de responsabilité sociale et environnementale. Sans quoi le canton s'inscrirait en faux avec les objectifs du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui dispose d'une antenne à Genève, et mène campagne depuis près d'une décennie pour que les Etats durcissent leur réglementation applicable au soufre contenu dans les carburants.

Le Conseil fédéral a réaffirmé à maintes reprises qu'il attendait des sociétés implantées en Suisse qu'elles appliquent les standards et directives reconnues internationalement en matière de responsabilité sociétale des entreprises. Il s'agit notamment des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme³.

Vu la position de la Confédération et le scandale récent du carburant africain, considérant également l'article 10 de la constitution genevoise sur le développement durable, le canton de Genève devrait orienter sa promotion économique de sorte à attirer en premier lieu sur son territoire des sociétés qui respectent des standards internationaux reconnus comme les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

² Sources : rapport dirty diesel pour les entreprises et <https://ge.ch/ecoguichetpmpemi/content/promotion-%C3%A9conomique-genevoise-un-bilan-2015-positif-dans-un-climat-incertain>

³ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20165419>